



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 92897

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'organisation de la scolarité obligatoire. Dans ses prérogatives, la commission dite Thélot, qui a remis son rapport suite au grand débat qui s'est déroulé sur l'avenir de l'école, mentionnait d'organiser la scolarité obligatoire en trois cycles : le cycle de l'apprentissage de base, celui de l'approfondissement et celui de la diversification. Sur la base de la définition d'un socle commun des indispensables, cette nouvelle organisation permettrait en effet de s'assurer, d'une part, de la maîtrise d'un tronc commun par tous les élèves et de leur faire découvrir, d'autre part, leurs terrains de prédilection c'est-à-dire ceux où il démontre un talent particulier et qui les amènent au meilleur d'eux-mêmes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancée et de prise en considération de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92897

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4348